

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 550** Vœu relatif à l'installation d'un McDonald's au 19 place de la Nation.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant que la diversité constitue l'une des spécificités du tissu commercial parisien, dont elle fait par ailleurs la richesse ;

Considérant que la politique menée par la Ville de Paris, via l'ensemble des dispositifs mis en œuvre en faveur du commerce sur le territoire parisien, vise à maintenir cette diversité, sinon l'enrichir en proposant des offres innovantes ;

Considérant les engagements de la Maire de Paris pour, d'une part, préserver l'esprit du Faubourg Saint-Antoine et ses cités artisanales, notamment le 37 bis rue de Montreuil et la cité des Taillandiers, faubourg où l'ébénisterie et la menuiserie tenaient une part prépondérante ;

Considérant les engagements de la Maire de Paris pour, d'autre part, rénover 7 places parisiennes sous cette mandature, dont la place de la Nation, inaugurée cette été, qui a été radicalement transformée au bénéfice des Parisien-ne-s, leur proposant un cadre de vie sensiblement amélioré et qualitatif ;

Considérant la parcelle du 19 place de la Nation, emprise située dans le prolongement direct du Faubourg Saint-Antoine et directement sur la place de la Nation rénovée et qui, pendant de très longue années a accueilli, dans la pure tradition faubourienne, un commerce de meuble sur plusieurs étages ;

Considérant l'engagement de la municipalité du 11<sup>e</sup> arrondissement qui a mis en place un dispositif d'approvisionnement en circuit-court pour que les enfants qui déjeunent dans les cantines de l'arrondissement bénéficient d'aliments produits par les agriculteurs de la Vallée de la Vanne (lentilles, pois chiches, pâtes, farines, huiles....), et plus globalement son engagement en faveur d'un mieux manger (marché bio place du Père Chaillet) ;

Considérant le projet de l'indivision propriétaire du 19 place de la Nation qui, sans avoir jamais échangé avec la mairie d'arrondissement sur le devenir de ce commerce, a contractualisé avec McDonald's France pour l'ouverture d'un restaurant de type fast-food en lieu et place du magasin de meuble actuel ;

Considérant qu'il existe déjà, dans le 11<sup>e</sup> arrondissement ou en périphérie immédiate, pas moins de 7 McDonald's, dont celui situé à l'angle du boulevard Diderot et de la rue de Reuilly, au 116 boulevard Diderot ; mais aussi 3 Burger King, dont un situé juste en face, au 4-6 avenue du Trône ;

Sur proposition de François Vauglin et des élu.e.s du Groupe Socialiste et Apparentés,

Émet le vœu :

- Que la Ville de Paris fasse tout ce qui est en son pouvoir afin que le projet d'implantation d'un restaurant McDonald's à cette adresse ne voie pas le jour,